

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIVU EN DATE DU 1<sup>er</sup> Février 2013**

Le comité syndical s'est réuni le 1<sup>er</sup> Février 2013 à 18h30 à la mairie de Saint-Gilles.

**Etaient présents** : Mmes Defosse, Maludzinski, Richaud, Niot  
: Mrs Charton, Larcelet, Niquet, Petitjean, Micali, Nardin,

**Excusés** : Mmes Camus, Manrine, Mrs. Gandré, Nagloo, Maître.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Madame Martine Defosse a été désignée secrétaire de séance.

Cette réunion a été convoquée conjointement à la réunion du conseil d'école, les sujets traités étant communs, afin de permettre aux membres du conseil d'école de donner leur avis consultatif, mais indispensable.

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

Davide Micali expose les résultats de l'enquête qu'il a menée sur les possibilités de restauration bio ou sur production locale. Il en ressort que très peu de sociétés de restauration sont en avance dans ce domaine. Notre fournisseur « Bourgogne Repas » est heureusement très sensibilisé à cette évolution. Une représentante de cette société nous le confirme dans un exposé plus détaillé. En résumé :

Un pourcentage important de repas (ou de portions de repas) est déjà confectionné selon ces critères, et la tendance est à l'augmentation. Cependant, des freins existent, comme par exemple :

- Difficulté d'obtenir des quantités importantes de fournitures bio ou locales d'une seule provenance, dans un rayon acceptable, obligeant à référencer plusieurs fournisseurs pour un même produit. Ce type de production est donc plutôt adapté aux petites structures possédant leur propre cuisine avec un cuisinier et non à la liaison froide que nous sommes contraints de pratiquer par les normes en vigueur.
- Saisonnalité entraînant un manque de variété à certaines périodes donc imposant des compléments « standard » en plus fort pourcentage.
- Nécessité de modification des chaînes de fabrication ( par exemple, ajouter l'épluchage des légumes frais, en cours actuellement), entraînant des réorganisations structurelles coûteuses (place, matériels, personnels), donc risquant mathématiquement d'influencer le prix du repas.
- Le « tout bio » ou « tout local » entraînerait un coût de repas prohibitif par rapport au prix actuel (au minimum doublement). Le changement ne peut se faire que lentement et progressivement.

Devant ces évidences, nous constatons que nous avançons dans la bonne voie, à un rythme qui semble correct. Nous continuerons à suivre de près ces évolutions. Une réunion d'information entièrement consacrée au sujet sera organisée dans un avenir proche.

## **NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES.**

Daniel Charton, à la fois maire et directeur des écoles, expose les tenants et aboutissants de la réforme, qui amènerait la semaine scolaire à 4 jours et demi et réduirait le temps de la journée scolaire, en reprenant les opinions récoltées auprès des élus d'une part, auprès des enseignants et auprès des parents d'autre part.

La principale difficulté réside dans la période périscolaire de trois quarts d'heures en fin d'après midi, nécessitant par exemple de trouver et de financer :

- Des locaux pour les activités « détente » de plus de 80 élèves, par groupes de 16, en tenant compte que certaines classes risquent d'être occupées par les heures de soutien.
- De trouver et d'embaucher 5 personnes 1 h par jour. Le coût minimum pour ce seul poste est chiffré à 15000 €/an, (l'état donnant 4000 € seulement cette année), sans tenir compte des suppléments à venir (heures supplémentaires de chauffeur de bus pour le mercredi, énergie et entretien des locaux entre autres).

Il faut que chacun de nos concitoyens soit conscient que ces transferts de charges importants, peu ou pas compensés, entraîneront certainement des choix difficiles, tant en dépenses qu'en recettes, dans les budgets déjà serrés de nos petites communes.

Beaucoup d'autres questions sont posées par cette réforme, la liste n'est pas exhaustive, mais nous devons nous y conformer.

Dans le débat sur des solutions possibles, diverses idées ont été exprimées, comme par exemple la modulation des horaires quotidiens pour regrouper les périodes périscolaires sur certains jours, donc avoir une durée plus longue et pouvoir organiser des activités plus intéressantes.

Des discussions, il ressort cependant que, quelles que soient les solutions retenues, du temps est nécessaire pour ne pas agir dans la précipitation et trouver une réponse qui soit satisfaisante pour tous, élus, enseignants, parents, élèves, et équilibrée dans sa forme, et pour la mettre en place dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi le comité syndical, avec l'aval du conseil d'école, décide de demander par l'intermédiaire du président du SIVU et des maires des trois communes, la dérogation prévue par le décret afin de reporter la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014. Cela permettrait par ailleurs de voir les évolutions possibles au niveau intercommunal par exemple ou d'autres possibilités de mutualisation si elles existent.

Délibération est prise en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.